

Le programme « Ce qui marche pour prévenir la VEFF : impact à grande échelle » (*What Works to Prevent Violence : Impact at Scale*) (What Works 2) a le plaisir d'annoncer un appel ouvert à candidature pour une subvention de 3 ans (2023-2025) pour la prévention de la violence contre les femmes et les filles. What Works 2 invite les organisations, y compris les organisations de défense des droits des femmes (ODDF), les ONGI/ONG et les petites et moyennes entreprises (PME), à soumettre des propositions complètes, soit en tant qu'organisations individuelles, soit en consortiums. Les candidat(e)s en consortium doivent inclure au moins une ODDF du Sud Global. **Les propositions doivent être reçues avant 23h59 GMT le 23 septembre 2022.**

Vue d'ensemble

S'appuyant sur le succès de son prédécesseur (<https://www.whatworks.co.za/>), qui a montré que la violence à l'égard des femmes et des filles (VEFF) est évitable, What Works 2 est un programme de sept ans financé par l'aide britannique pour étendre les approches de prévention de la violence fondées sur des preuves et sur la pratique. Contribuant aux progrès vers l'élimination de la VEFF, What Works 2 cherche à obtenir une réduction mesurable de la VEFF dans les contextes de développement et contextes humanitaires, y compris pour les femmes et les filles les plus marginalisées dans toute leur diversité. What Works 2 allouera des fonds au nom du Bureau des Affaires Étrangères, du Commonwealth et du développement (FCDO) pour répondre aux initiatives d'innovation visant à prévenir les VEFF, y compris dans les conflits et les crises. Le programme What Works 2 vise à élargir la base mondiale de connaissances et de preuves sur ce qui fonctionne pour prévenir les violences à l'égard des femmes et des filles et sur la manière d'y parvenir à grande échelle. Il vise également à aider les ODDF à être reconnues comme des acteurs essentiels de la prévention des violences à l'égard des femmes et des filles et à améliorer l'accès aux financements pour défendre les droits, l'action et la voix des femmes et des filles dans toute leur diversité.

Que sont les subventions d'échelle ?

Informations et critères pour les subventions d'échelle

What Works 2 définit l'échelle comme : ***l'expansion et/ou l'approfondissement des programmes et des efforts politiques de prévention de la VEFF fondés sur des preuves, en partenariat avec des organisations et des communautés qui partagent un engagement en faveur du changement durable.***

Nous sommes intéressés par la conception, la mise en œuvre et l'évaluation rigoureuse d'une série d'approches visant à intensifier les efforts de prévention de la violence, en transformant les preuves de concept en interventions et stratégies solides et à grande échelle. Dans le cadre de la première fenêtre de financement, What Works 2 attribuera une subvention de 3 ans de 4 millions de livres sterling pour la mise à l'échelle, par le biais d'un appel à compétition ouverte, à des organisations ou consortiums conçus pour obtenir une réduction mesurable de la VEFF dans les contextes de développement et d'aide humanitaire, y compris pour les femmes et les filles les plus marginalisées.

Nous cherchons à financer une série de voies permettant de renforcer la prévention de la VEFF :

- Prendre des interventions efficaces de prévention de la VEFF (ou des éléments d'intervention) et les **étendre** dans le cadre d'origine (en portant un projet existant à une plus grande échelle, par exemple du district à la province) ; ou les **adapter et les reproduire** dans de nouveaux contextes/pays.
- **Approfondir** l'impact en mettant en œuvre un ensemble **multisectoriel** complet d'interventions efficaces dans un contexte particulier tel que le district ou le sous-district (par exemple, en combinant les écoles, les moyens de subsistance et les interventions sur le lieu de travail), notamment en intégrant la réduction de la violence et l'égalité des genres dans les systèmes locaux.
- **Intégrer la** prévention de la VEFF/ violence à l'égard des enfants (VEE) et l'égalité entre les genres dans les programmes sectoriels à grande échelle (éducation, protection sociale, moyens de subsistance, soins de santé, etc.) afin d'optimiser leur impact sur la réduction des VEFF.

Ces voies de mise à l'échelle des interventions ne sont pas mutuellement exclusives et peuvent être appliquées simultanément ou séquentiellement dans certains contextes.

Dans le cadre des quatre voies d'accès à l'échelle, nous nous intéressons aux quatre types d'échelle suivants :

- **Échelle quantitative** - augmentation de l'étendue géographique ou des bénéficiaires dans un même lieu.
- **Échelle fonctionnelle** - élargissement de la portée d'une activité
- **Échelle organisationnelle** - impliquer d'autres organisations ou en créer de nouvelles, ou être pris en charge par des gouvernements / entreprises multilatérales / autres donateurs qui investissent).
- **Échelle politique** - expansion en influençant les intérêts politiques afin d'affecter les gains institutionnels qui permettent aux interventions d'être étendues et soutenues.

Critères de sélection pour les subventions d'échelle de What Works 2 :

Nous recherchons des propositions complètes pour des interventions à grande échelle dans le domaine de la prévention de la VEFF qui démontrent :

Efficacité

Modèle d'intervention clair pour la prévention de la VEFF qui a démontré :

- Une réduction importante et statistiquement significative d'une conséquence de la VEFF grâce à des tests rigoureux réalisés dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Il peut s'agir d'essais contrôlés randomisés ou d'évaluations quasi-expérimentales démontrant : l'efficacité de l'intervention, y compris toute réduction fondée sur des preuves des résultats de la VEFF ; les impacts différentiels ou les changements dans les voies plausibles ; les données ou les informations sur la qualité et les défis des participant(e)s à la mise en œuvre ; la rentabilité de l'intervention.
- Un changement dans les voies telles que les attitudes de genre, la prise de décision au sein du ménage, ou d'autres mécanismes qui soutiennent la transformation de genre à travers un essai précédent.
- Une analyse des données de l'essai pour toute différence potentielle d'impact en fonction de l'âge, du statut de handicap ou d'une autre identité.
- Des informations sur la qualité de la mise en œuvre, telles que la fidélité à l'intervention, les données relatives à la portée, à la participation et à l'engagement des participant(e)s, etc.

- Les questions et défis clés auxquels le domaine de la prévention de la VEFF est confronté et auxquels l'intervention vise à répondre par la production de preuves.

Coût - Efficacité

- Fournit des données sur la rentabilité ou l'efficacité des coûts
- Démontre un moyen plausible de réaliser des économies d'échelle en utilisant des données sur les coûts ou des approches de modélisation des coûts.

Échelle et durabilité

- Démontre la capacité du projet à s'étendre, soit par sa portée, soit par la proportion de la population couverte.
- Décrit comment l'intervention proposée pourrait être maintenue au-delà de la durée du financement.
- L'intervention comprend des composantes transformatrices de genre qui pourraient conduire à des résultats plus durables en dehors du secteur VEFF.

Environnement favorable

- La preuve de l'existence d'un environnement politique propice à la mise à l'échelle, ou de fenêtres d'opportunité où le soutien du FCDO pourrait servir de catalyseur.
- L'intervention démontre comment elle permettra de tirer parti d'autres sources de financement.
- Les enseignements tirés de l'évaluation de l'intervention permettront de combler une lacune importante en matière de prévention de la violence.
- Les solutions technologiques et numériques peuvent faire partie de l'approche.

Principes d'égalité et d'inclusion

- Le projet comprend des composantes transformatrices du genre
- Le projet comprend des mécanismes pour rester redevable envers les communautés et les parties prenantes.
- Le projet prévoit le soutien ou l'établissement de relations équitables avec les ODDF et les communautés où le travail sera effectué.
- Le projet établit une culture de travail positive où il y a une tolérance zéro pour tout type de violence à l'égard des femmes, y compris l'exploitation ou le harcèlement sexuel, parmi tout le personnel et les partenaires du projet, comme le prouvent les politiques existantes
- Le projet s'efforce d'être inclusif, d'inclure et de responsabiliser les groupes les plus vulnérables, ainsi que de reconnaître et de traiter les besoins et les défis uniques auxquels ces groupes sont confrontés.

Le consortium What Works 2 a développé un ensemble de principes directeurs que nos projets suivront pour la programmation de la prévention de la VEFF à grande échelle :

Principes pour les programmes de prévention de la VEFF	
Principes pour les programmes de prévention de la VEFF	Principes pour la programmation de la prévention de la VEFF à grande échelle

Une analyse féministe des facteurs de la VEFF.	Des programmes qui transforment l'inégalité entre les genres en promouvant la pensée critique et en inspirant l'activisme pour le changement social.
Une connaissance approfondie et un lien avec le contexte local	Un temps suffisant pour la préparation, la mise en œuvre et la sortie
Une théorie claire du changement	Participation significative et durable des communautés et redevabilité envers elles à tous les stades., avec une attention particulière pour l'inclusion des groupes marginalisés
Mettre les femmes et leur leadership au centre tout en agissant sans nuire	Un apprentissage itératif, opportun et non contraignant, qui contrôle les conséquences directes et indirectes de la programmation.
Considérations particulières pour les programmes de prévention à grande échelle	
Résultats réalistes, réalisables, alignés sur les capacités, les preuves et les ressources de l'organisation.	Alignement réaliste entre la portée, la profondeur, les zones géographiques et les ressources.

Les candidat(e)s retenu(e)s qui obtiendront une subvention collaboreront avec les conseillers techniques de What Works 2 dans le cadre de « partenariats d'apprentissage » pour co-concevoir, tester sur le terrain, suivre et affiner les projets de mise à l'échelle et d'innovation. Il s'agira d'un processus interactif d'adaptation visant à garantir que l'intervention comble une lacune dans les connaissances sur ce qui fonctionne pour prévenir les VEFF. En outre, l'organisation/le consortium sera associé à des partenaires du consortium de recherche What Works 2 afin de co-concevoir une question de recherche et un modèle d'évaluation adaptés à l'objectif visé, dans le but de générer des connaissances et des preuves sur l'intervention proposée et son potentiel de mise à l'échelle. Les bénéficiaires seront responsables de la collecte des informations pour le plan de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA), en partenariat avec le consortium de recherche. Cependant, le budget de l'évaluation sera couvert par le Consortium de recherche et sera distinct du budget de la subvention du projet.

Portée géographique :

Les projets doivent être situés en Afrique subsaharienne, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA).

Types de violence :

L'objectif principal du financement est la lutte contre la VEFF, avec un objectif secondaire de lutte contre la VEE. Compte tenu de la prévalence élevée et de la solide base de données sur ce qui fonctionne, la prévention de la violence entre partenaires intimes (VPI) et de la violence sexuelle non conjugale sont des priorités pour What Works 2. En outre, le financement cherche à aborder les multiples formes de VEFF et l'interrelation entre les différentes formes, y compris la **violence sexuelle liée aux conflits (VSLC) et la violence dans et autour des écoles, des lieux de travail et des espaces publics**. Nous encourageons particulièrement les propositions qui cherchent à avoir un impact sur plus d'un type de violence, en reconnaissant que ceux-ci coïncident souvent.

Langue : Les notes conceptuelles doivent être soumises en anglais.

Critères d'éligibilité pour les subventions de mise à l'échelle de What Works 2 :

- Les candidat(e)s sont disposé(e)s à participer à la co-conception de la recherche en collaboration avec le consortium de recherche What Works 2. Les candidat(e)s sont disposé(e)s à participer à un processus d'évaluation.
- Les candidat(e)s sont situé(e)s dans les trois régions prioritaires : Afrique sub-saharienne, Asie, et Moyen-Orient et Afrique du Nord.
- Les organismes de financement ne sont pas éligibles.
- Les organisations ne peuvent postuler que pour un seul projet What Works 2 par cycle de financement.

La subvention d'échelle est ouverte aux candidat(e)s qu'elles/ils soient des organisations individuelles ou réuni(e)s en consortium. Lorsqu'une demande est soumise par un consortium, les exigences suivantes s'appliquent :

- Les candidat(e)s pourraient inclure un mélange de défense des droits des femmes qui mettent en œuvre des programmes, ainsi que des ONG internationales, des ONG et des PME.
- Les candidat(e)s réuni(e)s en consortiums doivent comprendre au moins une organisation de défense des droits des femmes du Sud Global, qui va diriger/codiriger la conception, la mise en œuvre, l'apprentissage et l'influence politique du projet et bénéficiera des possibilités de renforcement des capacités techniques et organisationnelles liées à la subvention.
- Les candidat(e)s sont disposé(e)s à travailler de manière flexible avec What Works 2 sur la conception, l'adaptation et l'évaluation des projets.

Selon What Works 2, les ODDF dirigées par des femmes sont des organisations qui :

- Ont une majorité de femmes à tous les niveaux hiérarchiques, y compris au conseil d'administration et à tous les niveaux décisionnels.
- Ont un mandat délibéré pour protéger et promouvoir les droits des femmes et des filles
- Mettent la diversité des femmes et des filles au centre de leur action
- Reconnaissent que l'inégalité individuelle et structurelle entre les genres est un facteur essentiel de la VEFF.

Financement de la subvention :

Les subventions de mise à l'échelle pour la prévention de la VEFF sont d'un montant maximum de 4 millions de GBP pour une durée de 3 ans pour des activités de mise en œuvre avec une date de début et de fin claire, avec des interventions conçues comme une phase de travail autonome avec des résultats réalisables et concrets. Les subventions ne sont pas conçues comme un soutien de base, bien que What Works 2 comprenne ces besoins et puisse couvrir certains frais de personnel et autres coûts de base dans le cadre de la mise en œuvre du projet de prévention.

Le mécanisme contractuel pour les subventions du projet sera un accord de subvention responsable (ASR) du FCDO. Le modèle d'ASR a été adapté aux demandeurs de subventions et comprend les exigences en matière de rapports et les coûts admissibles au financement du FCDO. À l'étape finale du processus de demande, avant la signature de l'accord de subvention, l'IRC, agissant au nom du FCDO en tant que gestionnaire du fonds, effectuera une évaluation de la diligence raisonnable afin de déterminer les besoins en matière de développement et de définir les mesures à prendre pour atténuer les risques

liés au financement du FCDO. Il s'agit d'un examen et d'une analyse en collaboration de la capacité organisationnelle, programmatique, financière et opérationnelle du bénéficiaire sélectionné à mettre en œuvre le projet proposé.

Processus de demande

Le formulaire de demande de proposition complète requiert des informations de base sur l'admissibilité du FCDO et un texte descriptif comprenant une description du projet d'échelle, une expertise technique dans le domaine de la lutte contre la VEFF et une capacité organisationnelle en matière de gestion de projet et de gestion financière.

Les demandes complètes seront évaluées après l'expiration du délai de soumission. Après approbation par le FCDO, les demandes sélectionnées se verront offrir un financement provisoire, sous réserve de la réalisation satisfaisante d'une évaluation de la diligence raisonnable. En cas d'approbation, les fonds de la subvention seront disponibles pour un démarrage du projet à partir d'avril 2023 environ.

Les prochaines étapes

Veillez lire les lignes directrices complètes relatives à la demande en marge du présent appel d'offres. Remplissez le **formulaire de demande de proposition complète en ligne** [via ce lien](#) (en anglais) avant 23h59 GMT le 23 septembre 2022.

Des sessions de webinaires fournissant des informations sur les preuves émergentes en matière de prévention de la VEFF, les priorités du FCDO, les accords de subvention et la conformité auront lieu pendant la semaine débutant le 15 août 2022. D'autres informations seront annoncées sur le site web de What Works 2 et sur Twitter @WW2PreventVAWG.

Les questions concernant la demande de proposition complète peuvent être soumises par courriel à WW2.info@rescue.org.